

13 juillet 2021

ÉDITORIAL Présidente de l'Ordre



OBJET : Problématiques soulevées au sein des départements cliniques de biologie médicale

Le 9 juillet dernier, j'ai interpellé à nouveau la Docteure Lucie Opatrny, sous-ministre adjointe à la Direction générale des affaires universitaires, médicales, infirmières et pharmaceutique du ministère de la Santé et des Services sociaux, de même que monsieur Denis Ouellet, directeur, ainsi que tous les directeurs.trices clinico administratifs des grappes OPTILAB concernant la pénurie de technologistes médicaux (T.M.) et de techniciens de laboratoire diplômés. Cette pénurie entraîne également des problématiques qui nous ont été soulevées au sein des laboratoires de biologie médicale.

En effet, l'Ordre est interpellé depuis plus d'un an par de nombreuses demandes ou par des signalements portant principalement sur la pratique professionnelle en laboratoire par des ressources considérées « semi-qualifiées » en matière de connaissances et de compétences. L'Ordre est préoccupé face à ces signalements et croit que cette situation peut porter de graves préjudices aux patients. La mission de l'Ordre étant la protection du public, il est devenu urgent que des solutions soient proposées et mises de l'avant pour s'assurer que le personnel œuvrant dans les laboratoires soit qualifié.

A cet égard, l'Ordre a présenté des solutions qui pourraient atténuer les conséquences de ces situations, telles que :

- **La reprise de l'AEC assistance de laboratoire**

L'objectif du cours était principalement dirigé sur les tâches du pré-analytique, sans jamais effectuer d'analyse de laboratoire. Ce qui permettrait de s'assurer d'avoir du personnel qui a les compétences pour effectuer des tâches précises qui leurs seraient attribuées. Par exemple : maintenance des appareils, réception des échantillons, enregistrement d'informations dans le système informatique, préparation de réactifs et colorants, application et connaissances des mesures en santé et sécurité (SIMDUT), préparation des échantillons (centrifugation, congélation, aliquotage), répartition des échantillons vers les différents secteurs d'activité, préparation de milieux de culture, classement de rapports, nettoyage des bancs de travail, etc.

- **La mise en place d'un AEC accélérée pour les bacheliers**

Ceci permettrait à ces personnes d'être formées sur les techniques d'analyses biomédicales et ainsi l'Ordre pourrait leur délivrer un permis et pourrait permettre d'encadrer leur pratique selon les mesures usuelles implantées par le système professionnel.

- **L'accès à la formation aux personnes formées à l'étranger (PFÉ)**

Proposition d'un cursus différent du cursus régulier du DEC TAB, afin d'être en mesure d'offrir une formation accessible et accélérée qui permettrait au PFÉ de combler l'écart entre les compétences qu'ils détiennent et celles requises en vertu des normes québécoises.

- **La mise en place d'un Baccalauréat en « technologie d'analyses biomédicales »**

Ceci permettrait aux technologistes médicaux de se spécialiser et d'acquérir des connaissances plus approfondies dans des domaines qui demandent des connaissances qui ne sont pas enseignées au niveau collégial. Par exemple : macroscopie, thérapie cellulaire, biologie moléculaire avancée, médecine transfusionnelle avancée, cytopathologie avancée, cytogénétique avancée, etc.

- **États généraux sur la situation dans les laboratoires**

Afin de dresser un portrait sur la situation dans les laboratoires et de trouver ensemble des solutions aux diverses problématiques au sein du laboratoire clinique, il serait intéressant de tenir à l'automne une rencontre avec toutes les parties prenantes; OPTMQ, Directeurs.trices clinico administratifs, syndicat, DAMO, Direction de la biovigilance et de la biologie médicale et Direction générale des affaires universitaires, médicales, infirmières et pharmaceutiques et coordonnateurs du programmes TAB des cégeps offrant la formation en Technologie d'analyses biomédicales.

Ces diverses solutions proposées permettraient aux départements cliniques de biologie médicale de compter sur une main-d'œuvre qualifiée ayant des compétences et des habilités essentielles pour réaliser l'ensemble des analyses biomédicales, mais surtout d'assurer la confiance et la protection du public.

Il est dans l'intérêt de tous de se mobiliser. La crise sanitaire liée à la pandémie de COVID-19 a exacerbé la pénurie de personnel qualifié pour travailler en laboratoire et nous a fait réaliser la fragilité du réseau des laboratoires. Il faut agir dès maintenant pour permettre aux laboratoires de pouvoir continuer à répondre à la demande pour les analyses de laboratoire et pour assurer que les services offerts par le laboratoire soient de qualité et sécuritaire à la population.



Loan Luu, T.M., B.Sc.
Présidente